



Syndicat du Personnel
Banques-Assurances
CGT Auvergne-Limousin
Section Caisse d'Epargne

Site internet : www.is.gd/spbacgt

Assurance chômage, [nous] disons NON...

mai 2024

Après de multiples atermoiements et changements de programme, la ministre du travail a enfin rencontré la Cgt pour présenter sa nouvelle réforme de l'assurance chômage. Dans un contexte de multiplication des plans de licenciement que la Cgt a révélé, le gouvernement s'apprête à mettre en œuvre la plus violente de ces cinq réformes d'assurance chômage.

NON à la plus violente réforme de tous les temps !

Revendiquant le « modèle allemand », il prévoit **3,6 milliards d'économies** soit près de **10 % des dépenses, trois fois plus que les précédentes réformes.**

Les plus violemment touché-es seraient les travailleuses et travailleurs précaires, dont le seuil d'affiliation passerait de six mois de travail sur 24 à **huit mois sur 20**. **2,8 milliards d'euros vont être économisés sur le dos de 185 000 personnes par an, écartées du droit à allocation.**

En clair, un total de contrats à 6 mois, ne suffirait plus pour ouvrir le droit pour 6 mois d'allocations. Cette mesure est particulièrement dure pour **les jeunes de moins de 25 ans**, surreprésenté.es parmi les précaires.

Le gouvernement poursuit son objectif de précariser la jeunesse.

Autres perdant-es :

→→→ les seniors entre 53 et 57 ans.

Le palier qui permet une indemnisation légèrement plus longue à 53 ans serait supprimé et celui à 55 ans, reporté à 57. Combinée avec le précédent décret de février 2023, cette mesure conduit à diviser par deux l'indemnisation maximale à 56 ans par ex., passant de 36 mois à 18 mois.

Officiellement justifiée par la transposition du recul de deux ans de l'âge de départ en retraite, ce recul est immédiat et anticipe de 8 ans la double peine combinant recul sur la retraite (64 ans d'ici 2032) et baisse drastique des droits entre 53 et 57 ans.

Le gouvernement n'a pas voulu fournir d'études d'impact expliquant combien de perdant-es et quels profils sont touchés.

La transparence due à des millions de personnes n'est pas une priorité du gouvernement, manque de transparence qui n'a égal que son amateurisme et sa méconnaissance du sujet.

Le rendez-vous qui n'a de concertation que le nom, puisque tout est décidé d'avance, a cependant permis d'obtenir des précisions sur le calendrier : le décret pris avant le 30 juin, sera d'application au 1er décembre 2024, pour des raisons opérationnelles à France Travail.

En cas de baisse du taux de chômage officiel à 6,5%, la durée maximale des droits, **déjà réduite au 1er février 2023 de 25 %, serait cette fois réduite de 40 %.**

Le gouvernement n'a cessé de mentir en justifiant la précédente baisse par la baisse du taux de chômage : le taux de chômage remonte en ce moment, mais il ne prévoit à nouveau que des coupes !

D'autres mesures de durcissement ont été écartées, pour des raisons de risques juridiques, de l'aveu même de la ministre. Ainsi sera conservé le maintien de droit à l'assurance chômage à 62 ans, quand on ne dispose pas de droits à retraite à taux plein.

L'allocation maintenue serait toutefois plafonnée à 2200 €/mois, ce qui pénalisera toutes celles et ceux qui ont un peu d'ancienneté, ouvrier-es et employé-es, avec de l'ancienneté, ingénieurs, cadres et technicien-nés, soit tous celles et ceux qui sont 25% au-dessus du SMIC en fin de carrière et ayant perdu un emploi avant le départ en retraite.



Dès maintenant, la Cgt et ses organisations appellent et appelleront à des actions pour contrer cette réforme.

La Cgt utilisera tous les moyens juridiques et militants, pour démontrer l'absurdité et la violence de cette réforme et empêcher sa mise en œuvre avant le 1er décembre 2024, particulièrement dangereuse pour les travailleuses et travailleurs fragilisés par le chômage de masse, en premier lieu les jeunes et les seniors.

Vos délégués SPBA/CGT : Sébastien BERTRAND, Séverine LARUE, Eric MAHIDDINE, Franck PEYROT.